

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le 4 juillet 2022 à 20h au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

### Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Réduire la marge latérale à 1 mètre au lieu de 2 mètres pour un abri d'auto attaché au bâtiment principal.

### Adresse du site concerné :

47 chemin Plante

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

**DONNÉ à Saint-Claude, ce 30 mai 2022**

Signé : \_\_\_\_\_  
Directrice générale, sec-très. g.m.a

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Horizons et dans le journal l'Étincelle.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 mai 2022.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et sec-très.